

SARL 2NT CONSEILS
Société à Responsabilité Limitée (SARL)
au capital de 20 000 euros
Siège social : 9 quai de la Fontaine 30000 Nîmes
522897560 RCS de Nîmes

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JANVIER 2024

Le 23 Janvier 2024, à 09h00, les associés de la Société SARL 2NT Conseils se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à Nîmes, sur convocation faite par son Gérant.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 19 Janvier 2024.

Sont présents :

- Monsieur Nicolas TEISSONNIER représentant et Gérant de la SARL 2NT Conseils,
- Monsieur Nicolas TEISSONNIER représentant et Président de la SASU 2NT RESILIENCE (Holding de la SARL 2NT CONSEILS) et détenteur de 2000 parts sociales,

Total des parts des associés présents 2000 Parts sur les 2000 parts composant le capital social.

M Nicolas TEISSONNIER préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le PV des décisions du Gérant de la SARL 2NT Conseils;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la SARL 2NT CONSEILS au 9 Quai de la Fontaine 30000 Nîmes.

Le président précise qu'il a donné son agrément au projet de résolution.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION –« OBJET DE LA RESOLUTION »

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve et autorise la résolution, telle que cette opération lui a été décrite, et présentant les caractéristiques suivantes :

- Société faisant l'objet : SARL 2NT Conseils
- Activité : Conseils en Gestion de Patrimoine

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de mener à bien l'opération ainsi autorisée et notamment signer tous actes, contrats ou documents s'y rapportant et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin d'en permettre la réalisation, dans les meilleurs délais.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Et Gérant de la SARL 2NT CONSEILS
M Nicolas TEISSONNIER

